

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 43/2020

Demande de crédit complémentaire destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission technique constituée par

- son Président rapporteur, Progin Jean-Claude,
- ses membres, Chapuis Jean-Yves, Lädermann Roger, Racciatti Gabriel et Romanens Serge ;

s'est réunie à l'exception de M. Racciatti excusé, le mardi 19 mai 2020 afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Elle s'est encore réunie le 28 mai en présence de Messieurs Crot Daniel, Mancini Luigi et Favre Denis pour visiter les sites du Four banal, la Maison de Commune, le Collège des Esserpys et de la Buvette des Marais afin de se rendre compte des travaux demandés.

La Commission remercie les représentants de l'exécutif pour leur disponibilité.

A titre introductif, la Commission trouve dommage que le préavis soit aussi peu précis sur la nature des travaux. Ce ne sont pas les guichets de la Maison de Commune mais les tablettes de ces derniers qui sont à rénover, les velux ne sont pas fissurés mais les verres de ces derniers arrivent en bout de vie et leur étanchéité est compromise. Il y a aussi le remplacement des moquettes aux Esserpys qui est une obligation émanant de l'OAJE afin de pouvoir continuer l'exploitation du site et ce n'est pas non plus le carrelage de la buvette des Marais qui doit être remplacé mais il s'agit de réparations sporadiques dans tous les locaux du foot (vestiaires, douches, couloir, et buvette).

La Commission trouve que la demande de crédit complémentaire est justifiée au vu de l'état vieillissant de nos bâtiments et que pour l'avenir ce poste devrait être mieux doté car des travaux beaucoup plus lourds se profilent à courte échéance.

Néanmoins, la Commission trouve que la solution proposée pour la réfection des tablettes des guichets de la Maison de Commune, qui consiste en un ponçage et un vernis, lui paraît difficilement réalisable vu les matériaux utilisés. En effet, le placage de 0,6 mm d'épais ne pourra pas être reponcé pour éliminer toutes les aspérités sans passer au travers de ce dernier, et cela engendrera une nouvelle demande de rallonge de crédit. La Commission souhaiterait une autre proposition beaucoup plus pérenne que celle proposée.

Pour ce qui concerne le remplacement des verres des velux, la Commission technique aimerait une offre complémentaire pour le remplacement des guichets (cadres des fenêtres) afin d'obtenir l'étanchéité totale.

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 43/2020

Demande de crédit complémentaire destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021.

Pour ce qui concerne le remplacement de la porte de l'atelier des SI, c'est le seul point de ce préavis qui nous paraît pouvoir attendre deux ou trois ans. Cependant cette dernière est très vétuste et ne répond plus du point de vue de la sécurité et de l'étanchéité à l'air (thermique).

Quant aux problèmes d'étanchéité de la terrasse de Prazqueron et des chasses d'eau des wc de la Villageoise, ce sont des travaux qui doivent être faits avant que les dégâts générés par l'eau ne s'amplifient. Pour la remise en état du reste des bâtiments, elle tombe sous le sens car ne pas la réaliser, c'est continuer à atteindre à l'intégrité de notre patrimoine immobilier.

En conséquence, fort des considérations précitées, la Commission technique à l'unanimité de ses membres vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal no 35/2019 adopté en séance de Municipalité du 11 mai 2020 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide :

- d'accepter ce Préavis municipal tel que présenté ;
- d'approuver le crédit complémentaire de CHF 255'000 TTC destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021 ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante, ou au besoin, sur les lignes de crédits disponibles ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

RAPPORT DE LA COMMISSION TECHNIQUE

Préavis municipal no 43/2020

Demande de crédit complémentaire destiné à l'entretien, à la rénovation et à la maintenance des bâtiments communaux pour la législature 2016-2021.

Le rapporteur :

Progin Jean-Claude



Chapuis Jean-Yves



Lädemann Roger



Racciatti Gabriel



Romanens Serge

